

République Française
 Département de l'Hérault
 Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le
 ID : 034-213402613-20260219-012026-DE

Date de la convocation : 12/02/2026	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N° 01-2026
	Séance du 19 février 2026	
Membres en exercice : 9	L'An Deux Mille Vingt Six, le Dix-neuf Février à 18 heures	
Présents : 8	Absents : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,
Représentés : 0	Pour : 8	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,
Contre : 0	Abstention : 0	Absent : NICAISE V. Secrétaire de séance : MORESMAU JP

**Objet : Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2026
 Avant le vote du budget primitif**

M. l'adjoint au Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant le montant des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors opérations d'ordre) en dépenses d'investissement,

Pour le budget général : 127 325 € ;

Pour le budget musée : 42 905 €

Pour le budget parking : 12 550 €

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants mentionnés ci-dessous correspondant à 25 % des crédits budgétaires ouverts en 2025. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard ;

	Crédits ouverts 2025	Autorisation 2026
Budget général	615 859 €	127 325 €
- 90 559.59 € (opération d'ordre) – 16 000 € emprunt soit	509 300 €	
Chap 20	51 496 €	17 325 €
Chap 21	15 329 €	30 000 €
Chap 23	442 475€	80 000 €
Budget parking	68 490 €	
- 14 938 € - 3 352 € (opération ordre) soit	50 200 €	12 550 €
Chap 21	38 000 €	8 000 €
Chap 23	12 000 €	4 550 €
Budget musée	171 621 €	42 905 €
Chap 20	92 000 €	23 000 €
Chap 21	1000 €	250 €
Chap 23	78 621 €	19 655 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite des plafonds tels que répartis ci-dessus
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL Robert**



Le secrétaire de Séance



Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
